



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 26474

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés que rencontrent actuellement les entreprises de transport routier en matière de temps de travail pour leurs salariés. Ces entreprises, qui sont déjà confrontées à la concurrence européenne, sont de plus en plus sanctionnées, par des contraventions de 4e et 5e classe, dans le cadre de dépassement de la durée du travail de leurs employés. Ces sanctions pèsent lourdement sur ces PME. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens dont il dispose pour soutenir une profession confrontée à une forte concurrence de leurs homologues européens, concurrence qui pourrait s'accroître lors du prochain élargissement de l'UE.

Texte de la réponse

La mise en place au 1er juillet 1998 du marché unique européen du transport routier de marchandises, a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient au moins pour partie à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre vient de confier à M. Francis Hillmeyer, député du Haut-Rhin, une mission parlementaire. Il doit établir ce bilan et proposer des mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents. Ce rapport devra être remis pour le 31 décembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26474

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7767

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8986